

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 24 Juillet 2020

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Juillet 2020

Date de publication : 27 Juillet 2020

Etaient Présents : Jean-Louis BOURRIAUX (Maire) - Marie Josée RICHARD - Anne-Sophie DITSCH - Fabrice MARCHAND (Adjoints) - Mesdames et Messieurs Charlie BOUGE, Franck DUDOGNON, Maryvonne FOUSSIER, Matthieu GUYON, Christiane LAURIER, Romain LE GUERN, Stéphane LEGER, Jacky MARCHAND, Murielle MESPLE.

Excusés : Pascal KNOBLOCH, Sébastien MESUREUR.

Pouvoirs : Sébastien MESUREUR a donné pouvoir à Matthieu GUYON.

Madame Anne-Sophie DITSCH a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19 Heures.

Ordre du jour :

- 1- Ligne de Trésorerie
- 2- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

1- Ligne de Trésorerie:

Annulation de la Délibération « Ligne de Trésorerie » du 04 Juin 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Crédit Agricole n'a pas souhaité donner suite à sa proposition concernant la ligne de trésorerie.

Il convient donc d'annuler la délibération prise le 04 Juin 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité d'annuler la délibération « ligne de trésorerie » en date du 04 Juin 2020 concernant le Crédit Agricole.

Ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la ligne de trésorerie, et précise qu'il est en possession d'une proposition du Crédit Mutuel.

Caractéristiques :

Montant : 50 000 €

Durée 12 mois

Taux : Euribor 3 mois moyenne mensuelle + marge 1.15 %

Conditions

Mise à disposition des fonds : en une ou plusieurs fois.

Commission d'engagement : 150.00 €

Commission de non utilisation : 0.10%

Remboursement de la ligne : selon les disponibilités et au plus tard à l'échéance des 12 mois.

Règlement des intérêts : ils sont arrêtés chaque trimestre civil échu. Ils sont payés trimestriellement et au plus tard le 20 du mois suivant le trimestre civil échu. Le calcul des intérêts est réalisé sur 365 jours par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte, à l'unanimité la proposition du Crédit Mutuel et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires.

2- Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences (PEC)

Monsieur le Maire expose qu'il avait été faite une demande auprès de Pôle Emploi pour la création d'un Parcours Emploi Compétences (PEC) à compter du 03 Août 2020.

Après plusieurs échanges avec l'organisme, il ne sera pas possible de mettre en place ce contrat.

Questions diverses :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'afin de faire face aux besoins liés à l'accueil de groupes d'enfants pendant la période estivale puis à la reprise de l'école (surveillance de la garderie et de la cantine...) un contrat de travail de 15h/semaine va être proposé à compter du 03 Août 2020 jusqu'au 31/10/2020.

Le Conseil Municipal accepte à 13 voix Pour et 1 Abstention la proposition de Monsieur le Maire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 19h30.